

A l'attention de Mesdames et Messieurs
les Présidents et Membres des Collèges provinciaux,
les Présidents des Intercommunales,
les présidents des associations de projet,
les Présidents des régies communales autonomes,
les Présidents des régies provinciales autonomes

Objet : Lancement du Guichet des pouvoirs locaux – invitations aux séances
d'informations

Mesdames, Messieurs,

Votre pouvoir local est en constante interaction avec le SPW. A l'heure d'internet, la voie électronique peut paraître une évidence. Pourtant les multiples démarches et échanges quotidiens transitent souvent par dossier papier.

Depuis de nombreuses années, l'administration wallonne s'inscrit dans un processus de dématérialisation visant à simplifier les procédures et à optimiser les services aux usagers. Cette tendance se matérialise notamment par l'utilisation de plus en plus prégnante d'outils numériques tels que l'eTutelle, permettant, depuis 2012, la transmission digitale des actes communaux soumis à la tutelle administrative. La dématérialisation n'étant pas une fin en soi mais un outil conférant aux usagers davantage de facilité dans la réalisation de tâches administratives, la généralisation de l'« e-administration » à tous les pouvoirs locaux constituent, pour le Gouvernement et l'administration, un objectif fondamental.

Répondant à l'ambition fixée par le Plan Marshall 4.0 et le Plan numérique du Gouvernement wallon et en phase avec les objectifs du Contrat d'administration 2016-2020, je me réjouis d'annoncer aujourd'hui le lancement du « Guichet des pouvoirs locaux ». Avec cet outil, les pouvoirs locaux vont bénéficier d'une administration numérisée empreinte d'excellence. La digitalisation des envois engendra inévitablement pour les administrations publiques en Wallonie une réduction des coûts ainsi qu'un gain de temps.

Concrètement, quels sont les avantages ?

- Sécurisation des accès à l'application ;
- Centralisation des droits d'accès à diverses applications du SPW (ex. Registre) ;
- Prise en considération des agents actifs au sein de plusieurs pouvoirs locaux à travers la création d'un compte unique mais de profils multiples ;
- Gestion autonome des rôles et accès des utilisateurs de votre pouvoir local ;
- Granularité des droits d'accès et des rôles des utilisateurs selon une hiérarchie en matières et/ou catégories ;
- Centralisation des dossiers dans un espace sécurisé ;

- Mise à disposition d'un outil de gestion de la transmission des dossiers vers le SPW ;
- Mise en conformité vis-à-vis de la protection des données à caractère personnel ;
- Traçabilité des dossiers ;

Le Guichet des pouvoirs locaux (GPL) est accessible au départ d'Internet et ne nécessite aucune installation logicielle, ni matériel spécifique. Il a été pensé pour préserver votre autonomie organisationnelle : vous serez donc tenus de répartir les rôles des différents agents qui utiliseront le Guichet. Ce travail préalable sera réalisé par un agent disposant du rôle de Gestionnaire local de sécurité (GLS). Vous trouverez en annexe une note explicative sur l'importance de la désignation du GLS ainsi qu'une proposition de motivation à inclure dans la décision de désignation par les instances compétentes de votre pouvoir local. Cette décision doit être renvoyée dûment complétée et signée à l'adresse : guichetunique.pouvoirslocaux@spw.wallonie.be. Nous vous conseillons la désignation de 2 GLS (un principal et un suppléant) afin d'assurer la permanence au sein de votre pouvoir local. Je vous invite à consulter les supports d'information sur le guichet sous la rubrique « FAQs ». Mon Administration reste à votre disposition pour vous accompagner dans ces démarches.

Organisation de séances d'informations dans les provinces

J'ai le plaisir de vous informer que mon administration a programmé des séances d'informations dans chaque province. Vous trouverez toutes les modalités pratiques en annexe de ce courrier. Pour des raisons logistiques, nous vous invitons à vous inscrire à l'adresse suivante : evenements.dgo5@spw.wallonie.be.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie de recevoir l'expression de ma parfaite considération.

La Ministre des pouvoirs locaux

Carou

Valérie DE BUE



CONTACT

Département des Politiques
locales
Prospective et Développement
Av. Gouverneur Bovesse, 100,
B-5100 Jambes

VOTRE GESTIONNAIRE

L'équipe du Guichet
Tél. : 081 32 36 45

HELPDESK DU GUICHET

Tél. : 081/32 36 45
guichetunique.pouvoirslocaux@spw.wallonie.be
Adresse du guichet :
<https://guichet.pouvoirslocaux.wallonie.be>